

ACTIONS SUISSES VALEURS COMPLEMENTAIRES (ASE)

1. OBJECTIF ET INDICE DE REFERENCE

- **ACTIONS SUISSES VALEURS COMPLEMENTAIRES** est un groupe de placements géré activement, investi en titres du segment des petites et moyennes capitalisations suisses. L'objectif de placement est de dégager à long terme une plus-value en capital supérieure à celle des valeurs vedettes grâce à la croissance, au dynamisme et à la flexibilité des petites et moyennes entreprises.
- L'indice de référence est le SPI EXTRA Total Return Index (SPIEX) calculé par la Bourse Suisse SWX.

2. DIRECTIVES DE PLACEMENT

- Le groupe de placements investit dans des actions et des titres de participation analogues de petites et moyennes entreprises domiciliées en Suisse ou au Liechtenstein, ou qui font partie de l'univers du Swiss Performance Index ex-SMI (SPIEX).
- La taille des positions est fonction de la capitalisation boursière, du potentiel de croissance de l'entreprise et de la négociabilité des titres.
- Les pondérations de l'indice de référence des différentes sociétés servent de référence pour le groupe de placements. La pondération maximale d'une entreprise individuelle ne peut dépasser de plus de 5 % la pondération de l'indice référence. La pondération maximale d'une entreprise est limitée à 20 %.
- Le groupe de placements doit être investi dans au moins 40 sociétés.
- Le groupe de placements est en principe entièrement investi. Selon les conditions du marché, il est possible de s'écarter temporairement de ce principe. Les liquidités peuvent être détenues sous la forme de dépôts à terme fixe, de placements monétaires et d'avoir en compte en francs suisses auprès de banques de premier ordre en Suisse.
- La part moyenne des liquidités ne doit pas dépasser 10% du groupe de placements.
- La sélection des titres repose essentiellement sur une analyse fondamentale, l'accent étant mis sur les petites et moyennes entreprises à forte croissance actives sur un marché de niche et qui occupent une position dominante dans leur segment ou se trouvent dans une situation de « turnaround ».
- Le recours à des futures est autorisé uniquement à des fins de couverture.



Directives de placement

- L'unité de calcul du groupe de placements est le franc suisse.

Situation au 31.07.2019